

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

Référence
2022_30

Objet de la délibération
Achat de sapins et de guirlandes électriques

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	6

Date de la convocation
15/09/2022

Date d'affichage
15/09/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 21 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

Présents : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, MM : MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) : Mmes : LAVAL GWENDOLINE, TRISTANT AURELIE, M. STEVENIN GEOFFREY

Absent(s) : Mme GILLET BRIGITTE, M. LAVAL JEAN-MARIE

A été nommé(e) secrétaire : M. NANCY DOMINIQUE

Objet de la délibération : Achat de sapins et de guirlandes électriques

Madame La Maire expose ce qui suit :

- Chaque année, la Commune commande des sapins pour la décoration du village à l'occasion des fêtes de Noël
- Compte tenu de la mise en place de nouveaux points d'illumination en 2021 et 4 en 2022, il sera nécessaire d'investir dans l'achat de guirlandes électriques extérieures

Madame la Maire propose l'achat de 25 sapins d'au moins 2 mètres et de guirlandes extérieures. Elle invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Madame la Maire,
- Après en avoir délibéré et procédé au vote,
- A l'unanimité

DÉCIDE

- D'autoriser Madame La Maire à commander 25 sapins au moins 2 mètres
- D'autoriser Madame La Maire à acheter des guirlandes électriques extérieures
- D'inscrire les crédits correspondant au budget de la collectivité

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/09/2022
Le Maire
JOSETTE PELTIER

Le secrétaire de séance
DOMINIQUE NANCY



Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE
Le : 22/09/2022

Et

Publication ou notification du :
22/09/2022